



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

PRESSE

Séance du lundi 10 avril 2017

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 4 avril 2017 avec l'ordre du jour suivant :

1. Budget primitif 2017 de la Commune
2. Participations 2017 aux différents organismes et syndicats
3. Fiscalité 2017
4. Investissements 2017 :

Travaux au Gymnase

Eclairage public

Frambéménil

Acquisition partie usine

Achat mobilier pour périscolaire

Travaux de démolition

Aménagement centre bourg

5. Créances éteintes
6. Animation du territoire
7. Achat parcelle
8. Demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges
9. Participation aux frais de raccordement au réseau d'électricité d'une résidence principale

Sont présents : Mr BERGER Michaël, Mme DAESCHLER Laetitia, Mr DEGANDT Jacques, Mmes GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, Mrs JACOB Christophe, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, Mmes MOUROT Corinne, PERRIN Christine, Mrs PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, Mme ROUSSEL Elisabeth, Mr THOMAS Frédéric.

Est excusée : Mme DELANZY Jessica

Sont absents : Mrs DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procurations : Mr COLLIN Stéphane (à Mr Guy MARTINACHE), Mr CUNY Cyril (à Mr Michaël BERGER), Mr JACOB Marc (à Mr Eric PERRIN), Mme KIEFFER-RYS Marion (à Mme Corinne MOUROT)

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 15 – le quorum est atteint

Procurations : 4

Nombre de votants : 19

Madame Neriman GOUEREC est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n°20170410-046 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Budget Commune : vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire remercie toutes les Commissions qui ont participé et construit ce Budget.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 3 Avril 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote**, par chapitre en Fonctionnement et par chapitre et opération en Investissement, le Budget Primitif 2017 de la Commune, présenté par Monsieur Frédéric THOMAS, Adjoint délégué aux Finances, dont la balance générale s'établit comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 984 942.63	2 984 942.63
Investissement	1 692 000.75	1 692 000.75

n°20170410-047 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)

Investissements 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de réaliser les investissements suivants :
 - ✓ Réalisation de travaux au Gymnase : la réhabilitation des sanitaires est prévue dans l'opération n° 248 « Travaux d'accessibilité »
 - ✓ Achat de matériels – opération n° 104 – dans laquelle il est prévu l'achat de deux stèles, de radars pédagogiques, d'un logiciel pour le périscolaire, d'un désherbeur thermique et d'une tondeuse pour les services techniques
 - ✓ Achat de petit mobilier pour le périscolaire – opération n° 104 – une subvention sera demandée à la CAF des Vosges
 - ✓ Site DORVAL – opération n° 259 – une étude est mise en place avec l'EPFL, la Communauté de Communes des Hautes Vosges y participant à hauteur de 8 000 €.
 - ✓ Travaux à Frambéménil – opération n° 263 – requalification de la route de Frambéménil (depuis le carrefour route de Bruyères au pont de Frambéménil) pour un montant estimé à 690 000 € HT, les travaux sur les réseaux humides étant pris en charge par le Budget Eau-Assainissement.
Un marché de maîtrise d'œuvre sera prochainement lancé.



✓ Travaux de démolition – article 2138 – une aide financière du Département est sollicitée pour la démolition d'un immeuble au centre-ville

✓ Aménagement du centre-bourg – opération n° 255 – une étude est à réaliser

✓ Ecole Jules Ferry – opération n° 269 – aménagements de sécurité à réaliser

✓ Acquisition partie usine BLAISE – opération n° 270 – Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une partie de l'entreprise BLAISE pour 180 000 € (la valeur vénale étant de 175 000 €) afin d'y transférer les services techniques (les bâtiments actuels étant vétustes et plus aux normes).

Le financement de cette opération pourrait se faire par un emprunt à court terme.

Les locaux situés à Genazeville pourront être vendus.

Les panneaux photovoltaïques présents sur l'entreprise produiront de l'électricité.

Monsieur le Maire dit que des panneaux pourraient être installés sur les bâtiments publics et Monsieur Michael BERGER dit que les propriétaires intéressés pourraient être invités à profiter des études réalisées afin de faire des économies d'énergie.

Monsieur le Maire ajoute que des aides pourraient être allouées à toute forme d'économie d'énergie dans les habitations.

• Autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué en charge du dossier, à signer tous documents permettant la bonne réalisation de ces projets et à solliciter l'octroi de subventions.

n° 20170410 – 048 Commande Publique – Délégation de service public (1.2) Electrification rurale : rénovation du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du réseau d'éclairage public.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 70 240,97 € H.T. et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la Commune s'élève à 70 % du montant HT des travaux, plafonné à 75 000,00 € H.T. de travaux, puis 80 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 1^{er} Février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70 % du montant HT, plafonné à 75 000 € HT de travaux, puis 80 % du montant HT des travaux au-delà de ce montant, soit 49 168,68 €,
- **DEMANDE** l'attente de la notification de la subvention départementale avant d'engager les travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 258.

n°20170410-049 Finances locales – Contributions budgétaires (7.6)
Participations 2017 aux différents organismes et Syndicats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Inscrit au Budget 2017, les participations suivantes :
 - ✓ Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges: 2 550 €
 - ✓ Syndicat d'Assainissement Non Collectif : 90 €
 - ✓ CBI Granges-Aumontzey/Barbey Seroux: 22 619 €
 - ✓ Syndicat Informatique : 1 450 €
 - ✓ SDIS des Vosges : 72 895.92 €
 - ✓ Association des Maires des Vosges : 576.48 €
 - ✓ Association du Massif Vosgien : 70 €
 - ✓ CAUE : 250 €
 - ✓ Fondation du Patrimoine : 200 €
 - ✓ SMAV : 39 510.16 €
 - ✓ SATESE : 330 €
 - ✓ ANEM : 458.23 €
 - ✓ CCAS : 20 000 €
 - ✓ Harmonie Municipale : 7 975 €
 - ✓ ATD : 1 784.40 €
 - ✓ CBI Aumontzey/ Jussarupt : 4 380 €
 - ✓ Maison de retraite intercommunale : 726.44 €
 - ✓ SIVOSS de Bruyères : 2 067.32 € : demande sera faite à Monsieur le Président du Syndicat de revoir le montant de cette participation puisque, de par la fermeture du Collège cette année, seule une quarantaine d'élèves fréquenteront la piscine de BRUYERES à la rentrée 2017-2018.

n°20170410-050 Finances locales – Fiscalité (7.2)
Fiscalité 2017

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 et l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 3 Avril 2017,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Vote** les taux suivants :

Taxe d'habitation :	22.08 %
Taxe foncière sur le bâti :	16.20 %
Taxe foncière sur le non bâti :	31.09 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	17.01 %
Pour un produit fiscal attendu de 1 082 042 €	

Monsieur le Maire rend compte des taux votés par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges, qui sont modérés, et indique qu'il faut maintenir une pression fiscale supportable.



n°20170410-051 Finances locales – Divers (7.10)

Créances éteintes

Faisant suite à une reconnaissance de surendettement par le Tribunal d'Instance de St-Dié-des-Vosges par ordonnance du 12 janvier 2017, et sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Prend acte** de l'admission en créances éteintes des factures d'eau et d'assainissement pour la période de 2004 à 2016,
- **Regrette** le délai beaucoup trop important porté dans la gestion de ce genre de situation,
- **Dit** que le montant total s'élève à 2 218.66 €
Les crédits sont inscrits à l'article 6542 du Budget Eau et Assainissement 2017.

n°20170410-052 Fonction publique – Autres catégories de personnels (4.4)

Animation du territoire

Monsieur le Maire propose l'emploi d'une personne en contrat aidé à 20 h/ semaine pour la préparation des marchés estivaux, des festivités, des manifestations diverses, des projets d'investissement et le relationnel avec les entrepreneurs et les commerçants.

L'animation du territoire permettrait à un jeune de se positionner ensuite sur le marché de l'emploi.

Il serait sous la responsabilité du Maire, en relation avec les Commissions Economie et Culture.

Le taux de prise en charge de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) en région Grand Est va de 50 % à 85 % en fonction des bénéficiaires concernés (il est de 50 % pour les jeunes de moins de 26 ans).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** le recrutement d'un contrat aidé pour l'animation du territoire à 20/ 35^{ème},
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou Monsieur LEMARQUIS, Adjoint, à signer tout document relatif à ce recrutement.

n°20170410-053 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1)

Achat de la parcelle cadastrée section A n° 447 sise « Devant Menimis »

Monsieur LEMARQUIS, Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de vente faite par Monsieur Manuel PÉREZ LORENZO et son épouse de la parcelle leur appartenant, cadastrée section A n° 447 sise « Devant Menimis » d'une superficie de 18 ares.

Ladite parcelle se situe dans la zone UY b du plan local d'urbanisme (PLU), derrière l'entreprise LE NAPPAGE, ce qui permettrait une extension de la Zone Artisanale.

L'estimation des domaines, du 20 octobre 2016, a fixé la valeur vénale de ladite parcelle à 7 200€.

Considération cette estimation trop élevée, une première proposition d'achat a été faite à 3 500€. Les propriétaires ont refusé et proposent la somme de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 447 sise «Devant Menimis» appartenant à Monsieur Manuel PÉREZ LORENZO et son épouse, pour un montant de 6 000 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou Mr LEMARQUIS, Adjoint en charge du dossier, à signer tous documents relatifs à cette acquisition,
- **Dit** qu'un acte administratif sera rédigé.

n°20170410-054 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)

Avis sur des demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur Christophe JACOB fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, l'invitant à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et le Syndicat des Eaux de Blanchefontaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Se prononce pour** l'adhésion des collectivités précitées.

n°20170410-055 Finances locales – Divers (7.10)

Participation aux frais de raccordement au réseau d'électricité des résidences principales

Monsieur LAZZATI, Adjoint, propose de réviser la participation accordée au raccordement au réseau d'électricité des résidences principales, chacune des communes déléguées ayant un mode de calcul différent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de fixer à 50 % de la dépense, avec un maximum de 300 €, la participation communale pour raccordement au réseau d'électricité des résidences principales et des constructions réservées à la location à titre permanent (à l'exclusion des meublés). Ce taux de 50 % s'appliquera sur la différence entre le coût des travaux et un prix plancher de 600 €.
- Toutes les demandes seront examinées par le Conseil Municipal, sur présentation de la facture acquittée.
- Vu la demande de Monsieur PHILIPPE Dominique qui a construit sa résidence principale route du Spoix,
Est favorable au versement à Monsieur PHILIPPE d'une somme de $(1\,255.97\text{ €} - 600\text{ €}) \times 50\% = 327.99\text{ €}$, montant au-dessus du seuil fixé. Le montant versé à Monsieur PHILIPPE Dominique sera donc de 300 €.



Informations

• Horaires des écoles à partir de la rentrée de Septembre 2017

Madame MOUROT Corinne indique que l'organisation du temps scolaire des écoles maternelle et primaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2016-2017. La Direction de l'Education Nationale nous a sollicités pour la reconduction ou non des horaires actuels. Faisant suite aux conseils d'école de la maternelle et du primaire du 2^{ème} trimestre, il a été décidé l'application des horaires suivants pour la rentrée prochaine (sous réserve de la fermeture définitive du Collège) :

- Lundi : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00
- Mardi : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00
- Mercredi : 8 h 30 à 11 h 30
- Jeudi : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00
- Vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 00

• Facturation assainissement Commune déléguée de AUMONTZEY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Président de la Communauté de Communes de BRUYERES, Vallons des Vosges, a constaté une erreur de facturation concernant l'assainissement sur la Commune déléguée de Aumontzey, et invite les habitants concernés à ne pas régler la facture reçue. Une nouvelle facture leur sera adressée. La Trésorerie de Bruyères procédera au remboursement des sommes qui auront été versées à tort.

• Monsieur Philippe PETITGENET indique qu'un compte-rendu de la réunion publique qui a eu lieu à la salle polyvalente le 7 Avril dernier à propos des travaux qui seront réalisés rue de la Vieille Passée, a été transmis aux conseillers municipaux et aux riverains.

• Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame DONATO qui indique qu'un jeune couple va poursuivre l'activité de la boulangerie l'EPI D'OR.

• Une présentation est faite du travail effectué par les élèves de moyenne section dans le cadre des TAP, sur la découverte des sens.

• Madame Neriman GOUEREC informe qu'une réunion relative à la journée du 29 Juillet prochain (Tournois de St-Georges) est prévue le 26 Avril 2017 à 20 heures avec les Associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire,

Guy MARTINACHE

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 18 Avril 2017 et transmis au contrôle de légalité le 19 Avril 2017.

